

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 27
Pouvoirs : 5
Votants : 32

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 05 Septembre 2017

Le 11 septembre 2017, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD.

Absents excusés : Nathalie BARDE (pouvoir Jacky DUTRUC), Brigitte COULON, Olivier EYRAUD, Chantal NOEL (pouvoir Yves DUMOULIN), Raymond MOUSSY (pouvoir Marie-Christine THEVENET), Richard PACCAUD, Marc PECHOUX (pouvoir Claude TRASSARD), Etienne SERRAT (pouvoir Christine CIOLFI), Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Monique RONGEON (Ars-sur-Formans), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Gaëlle LICHTLE,

OBJET : ENVIRONNEMENT - PORTAGE ET ECHELLE DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITOIRE (PCAET)

M. Bernard Grison, Président, en l'absence de M. Etienne SERRAT, Vice-Président en charge de l'Environnement, rappelle que :

Vu la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015

Vu le Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial

La communauté de communes est tenue, de par la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 de mettre en place un plan climat air énergie territoire (PCAET) d'ici fin 2018.

Chaque EPCI est tenu de produire son propre dossier PCAET qui doit comprendre les éléments suivants : diagnostic, stratégie, plan d'action, évaluation continue.

Les communautés de communes Val de Saône Centre (CCVSC) et Dombes Saône Vallée ont souhaité étudier la possibilité de mener ensemble leur PCAET pour gagner en cohérence et en dynamique territoriales et mutualiser les ressources mobilisées (financières, ressources humaines, organisation).

La dimension très technique du projet implique de faire appel à des ressources externes (bureau d'études ou Alec).

La préparation, le montage, le suivi, l'animation requièrent en interne pour chaque EPCI entre un quart et un demi ETP, selon le nombre d'étapes confiées au prestataire extérieur au démarrage, puis un mi-temps dans la phase de mise en œuvre et de suivi.

A l'heure actuelle, ni la CCVSC, ni la CCDSV n'ont les ressources pour assurer le lancement et le suivi de la démarche.

C'est pourquoi, il est proposé une opération de mutualisation en créant un emploi à temps plein à l'échelle des deux EPCI à compter du 1^{er} janvier 2018, ce qui permettrait de rendre la mission plus attractive et de mieux garantir sa cohérence territoriale. L'emploi correspondant relèvera du cadre d'emploi des techniciens ou techniciens principaux, sous forme contractuelle puisque la mission sera bornée dans le temps.

Un conventionnement entre les deux EPCI précisera les conditions de la mise à disposition, à mi-temps, de la personne sur celui des deux EPCI qui ne portera pas administrativement l'emploi.

La loi ne prévoit pas, a priori, de financement particulier pour la phase préparatoire d'un PCAET.

Néanmoins, la CCDSV a inscrit, dans son projet de contrat de ruralité (Etat), une fiche action sur la démarche dans l'optique d'obtenir un financement à hauteur de 30 % sur les dépenses de fonctionnement (RH, études) sur toute la durée du programme (6 ans).

La présente proposition de délibération porte sur le lancement de la démarche PCAET, sa mutualisation avec la communauté de communes Val de Saône centre, les moyens RH qu'il faudra lui consacrer et le conventionnement avec la CCVSC

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Se prononce favorablement sur le principe du lancement de la démarche de PCAET avec la communauté de communes Val de Saône centre (CCVSC) ;
- Acte la nécessité de lui dédier des moyens humains spécifiques et donc le recrutement d'une personne à mi-temps, catégorie B, contractuelle (mission bornée dans le temps) ;
- Autorise le président à modifier le tableau des effectifs si la CCDSV est le porteur de l'emploi correspondant ;
- Dit que les crédits correspondants à ce poste seront présentés dans le cadre de la préparation du budget 2018 ;
- Autorise le président à signer avec la CCVSC la convention de mise à disposition du personnel dédié à la mission PCAET ;
- Autorise le président à faire toutes les demandes de subventions liées au lancement et à la mise en œuvre de ce plan climat air énergie territoire.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20170911-2017C77-EN
Affichage le :

15 SEP. 2017

15 SEP. 2017

A Trévoux, le 11/09/2017

**Le Président,
Bernard GRISON**

